Envoyé en préfecture le 04/11/2026
Reçu en préfecture le 04/11/2026
Publié le
ID : 056-215601535-20261104-2026_070-DE

COMMUNE DE PEAULE
Département du Morbihan

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers
En exercice : 23
Présents : 17
Pouvoirs : 1
Votants : 18

L'an deux mille vingt-six, le 2 novembre à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par courrier le mercredi 28 novembre 2026, s'est réuni, salle du conseil en mairie, sous la présidence de Monsieur Jean François BREGER, Maire de PÉAULE

N° 2026-070

PRESENTS : M. BREGER Jean François, ETIENNE Patricia, MOREAU Alain, PROVOST Odile, PARAZINES Claude, CRUAUD Muriel, RYO Nathalie, DE BIZEMONT Loeïza, STEVANT Anthony, LECLAIRE Elodie, GURIEC David, DELAUNAY Gwénola, TRICHEREAU Benoit, RYO Gaël, PICAUD Nolwenn, ROUSSE Alexandre, Yvon RICHARD
ABSENTS : RYO Audrey, PERION Erwan, LE PENUIZIC Jean-Marc, BOSQUILLON DE JENLIS Éric, DEGRES Lauriane, RIVIERE Allan
POUVOIR : RYO Audrey donne pouvoir à Patricia ETIENNE
SECRETAIRE : ETIENNE Patricia

Objet :
VIE ASSOCIATIVE – Participation aux frais de prise en charge d'un éducateur sportif pour l'Armoricaine basket.

Le Procès-verbal de la séance a été affiché à la porte de la Mairie
Le 4 novembre 2026

Monsieur le maire rappelle la demande de l'Armoricaine Basket par laquelle elle sollicite le soutien de la commune par une aide financière pour la prise en charge d'un animateur sportif diplômé, par l'intermédiaire du GESPR35.

En effet, l'association explique la nécessité de recourir à un animateur sportif diplômé en Basket, et, la nécessité de poursuivre l'action éducative en direction des jeunes de la commune dans un contexte inflationniste.

Aussi, la commission vie associative en date du 17/09/2026 propose d'octroyer la somme maximale de 1560 € (identique à 2025).

Au vu des éléments exposés ci-dessus, le Conseil délibère par 18 voix pour **ALLOUER** une somme maximum de 1560 € pour la prise en charge d'un animateur sportif diplômé chargé d'assurer les entraînements.

Cette prestation sera réglée à GEIQ ANIME Sports Loisirs en fonction des interventions effectuées, sur présentation de factures et dans la limite de la subvention attribuée.

Le Maire
Jean François BREGER

MAIRIE DE PEAULE (Morbihan)